

INSCRIPTION

Il est possible de s'inscrire à l'une de nos réceptions, par téléphone, par virement bancaire ou postal ou depuis le site web www.ifage.ch via un formulaire sécurisé. L'inscription est effective dès la réception du paiement, à condition qu'il y ait une place disponible. L'inscription ne peut être considérée comme définitive que dès la réception de la confirmation envoyée par l'ifage.

Lorsque le cours est payé par l'employeur tiers payeur (sur facture), un formulaire en ligne disponible sur le site web www.ifage.ch doit être complété, mentionnant que l'entreprise prend en charge le cours et contenant :

- Nom et prénom de l'apprenant
- Date de naissance
- Adresse de l'apprenant
- Cours et numéro choisi
- Date de début du cours
- Nom de l'entreprise
- Nom de la personne autorisée
- Fonction dans l'entreprise
- Adresse de facturation
- Signature du responsable autorisé
- Tampon de la société.

Dès réception, l'ifage procédera à l'inscription. La facture et bulletin de versement parviendront à l'employeur dès le début du cours.

Les étudiants ayant un contrat d'apprentissage dual et voulant suivre un cours de soutien à leurs études peuvent s'inscrire auprès d'une de nos réceptions avec, selon la procédure de l'OFPC :

- la demande de cours du conseiller en formation
- le RDU du représentant légal.

Le formulaire de demande d'exonération pourra être rempli sur place.

PAIEMENT

Les cours doivent être payés en totalité avant le début des cours. Les inscriptions effectuées par bulletin de versement doivent être faites au minimum 10 jours avant le début des cours. Aucune inscription n'est prise dans les écoles, ni par les formateurs.

Le paiement de la totalité du cours est exigé à l'inscription et se fait en francs suisses. Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Espèces, EC Direct, Postcard, virement bancaire ou postal, chèque formation (CAF, selon règlement en vigueur), bon de formation continue
- Cartes de crédit : Visa, Mastercard, American Express (montant minimum CHF 100.-), paiement électronique.

Pour certaines formations longues, des facilités de paiement en plusieurs fois peuvent être accordées, sur demande.

RÉSILIATION DU COURS, ASSURANCE ANNULATION

Pour toute résiliation annoncée 7 jours avant le début du cours (sauf cours liés à des conditions spéciales), 100% de la finance d'inscription sera remboursé ou la facture annulée.

Jusqu'à 48 heures avant le début du cours, 100% de la finance d'inscription sera mis au crédit du compte de l'étudiant pendant une durée de 24 mois. Passé le délai de 48 heures et sans l'assurance annulation de cours ifage, aucune rétrocession ne sera effectuée et la facture restera due.

L'étudiant a la possibilité de souscrire une assurance annulation de cours, en cas de maladie ou d'accident grave. Le remboursement - au prorata - s'effectuera sur présentation d'un certificat médical. Cette assurance n'est pas comprise dans le prix du cours ni de la formation. Elle s'achète avant le début d'un cours ou d'une formation et est valable du 1er au dernier jour de cours ou de formation.

Trois seuils d'assurance existent :

- Une assurance au prix de CHF 30.-, valable pour 1 cours ou une formation dont le prix est inférieur à CHF 1'000.-
- Une assurance au prix de CHF 80.-, valable pour 1 cours ou une formation dont le prix est compris entre CHF 1'000.- et CHF 3'000.-
- Une assurance au prix de CHF 150.-, valable pour 1 cours ou une formation dont le prix est supérieur à CHF 3'000.-.

En cas de financement d'une formation de plus de CHF 3'000.- par un tiers (hors institution ou entreprise), une assurance annulation est exigée.

ANNULATION DE COURS PAR L'IFAGE

La Direction de l'ifage peut en tout temps décider de fermer un cours ou une formation, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écologie. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation de cours.

RÉSERVES, CONDITIONS SPÉCIALES ET PRÉCISIONS

La direction se réserve le droit :

- de ne pas ouvrir les cours qui réuniraient un nombre insuffisant d'inscriptions,
- d'adapter la modalité d'enseignement (présentiel, blended learning ou à distance) si les circonstances l'exigent,
- de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours,
- de sanctionner, voire d'exclure de l'ifage toute personne nuisant gravement aux intérêts de la Fondation.

La durée des cours est indiquée en périodes académiques de 45 minutes.

Le transfert d'un cours à l'autre est possible pendant les 2 premières semaines de cours dans la mesure des disponibilités.

La documentation est à la charge des participants. Le formateur indique les manuels utilisés le premier jour du cours.

L'âge minimum requis pour l'inscription à des cours est de 16 ans révolus.

Toute demande de dérogation aux conditions réglementaires des cours, formations, travaux ou examens doit être formulée à l'inscription et accompagnée d'un certificat médical détaillé.

ATTESTATIONS, CERTIFICATS ET DIPLOMES IFAGE, PARTICIPATION AUX COURS

Aucune attestation, aucun certificat ou diplôme ifage ne sera délivré en cas de :

- non-paiement de la totalité du prix du cours
- taux de présence au cours inférieur à 80%
- note moyenne inférieure à 4 sur 6.

CONCLUSION

Les présentes Conditions générales d'inscription ont été adoptées par le Comité de direction de l'ifage. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures. Elles entrent en vigueur le 6 décembre 2022.